LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTÉ

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le vendredi 17 mars 202 à 18h30

au Restaurant ‘‘Le Saint Géran – 33 rue Nicolas Bruand – 25000 Besançon

Le **vendredi 17 mars 2023**, à 18h35, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Restaurant ‘‘Le Saint Géran » à Besançon sur convocation écrite (courriel) de la Secrétaire Générale, Mme Catherine DEMOLY.

Cette réunion est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté

Présents : Jean VIEILLE-PETIT, Catherine DEMOLY, Roland KELLER, Pascal MILLET, Mesut KARSILAYAN, Carlos DOS SANTOS, Jacques LAUNAY, Bernadette PONTET, Serge SUIF, Pierre VIVIER, Fernand PACHECO, Éric METTEY, Michel HINTZY.

Excusés : Aline BLANC, Olivier THEULIN, Thierry BAUGEY, Jacques PRUNIAUX, Cyril GUILLEREY, Olivier ROUSSELET,

Le Président ouvre la séance à 18h35 et, le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l’ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l’ensemble de ses membres :

1. Tarif passage des cibles couleurs ETR
2. CGS : harmonisation / composition des équipes des coupes de Ligue
3. Vente des cibleries et autres matériels
4. Problème du Club de Vercel
5. Nouvelles de la FFTir et des Jeux Olympiques 2024
6. Questions diverses

1. Tarif passage des cibles couleurs ETR :

Il est prévu un passage de cibles couleurs à Besançon. L’achat des cibles couleurs (***6€ l’unité***) peut-il être pris en charge par la Ligue ? Budget d’environ 60€. Le comité accepte de financer ces achats à l’unanimité.

2. CGS : harmonisation / composition des équipes des coupes de Ligue :

Fernand PACHECO, responsable CGS Ligue, souhaite harmoniser la logique de composition des équipes de la saison été en s'appuyant sur l'organisation de la saison hiver. Il propose de conserver le principe de **2 tireurs par équipes**, sachant que les clubs peuvent présenter autant d'équipes qu'ils souhaitent. Pour les écoles de tir, il faudra respecter les catégories d'âge (poussin, minime, benjamin…).

60 balles couché : mixité possible ; également valable pour les jeunes / adultes.

Pour le **TAR**, il serait bon d'adopter aussi cette méthode d'équipes de 2 tireurs mais en arrêtant l'obligation des 6 disciplines, sans limite du nombre d'équipes. Il restera toujours une Coupe de Ligue.

Evolution proposée pour le TAR : des coupes de ligue par « *distance* » avec une coupe :

- **25m** : 1 tireur 830 et 1 tireur 831
- **50m** : 1 tireur 820 (visée ouverte) et 1 tireur 822 (visée fermée)
- **200m** : 1 tireur 810 et 1 tireur 815 ou 816

Il est proposé de supprimer les matches « 1ère année » et « 2ème année » des Ecoles de tir car le calendrier des matches se trouve trop rapproché (critériums, départementaux, régionaux…). Le don de boites de plombs aux EDT est conservé pour motiver les jeunes tireurs.

Ces changements seront applicables **à partir de la saison sportive prochaine**.

3. Vente des cibleries et autres matériels

Pascal MILLET déplore que les cibleries commandées depuis longtemps maintenant par les clubs, ne sont toujours pas retirées par les demandeurs. 4 clubs et un particulier ont pris leur matériel. ST Besançon, Mouthe, La Roche-Morey ne l'ont toujours pas retirée. Le CSLG n'a pas donné de nouvelles. Une relance à tous les clubs sera envoyée par mail mais les réservations où il n'a pas été donné suite sont considérées comme caduques.

4. Problème du Club de Vercel

Le Président du Club a été « débordé » par un adhérent, Phiippe PEROTTI, membre de l'ENIT (***École Nationale d'Instruction du Tir)*** qui propose des stages payants hors du cadre de la réglementation FFTir. Le club a demandé à la Ligue de revenir homologuer les nouvelles installations. Les équipements ne respectant absolument pas les règles de sécurité de la FFTir, le stand a donc été fermé par arrêté municipal sur recommandation de la Ligue.
Lors de l'AG du club, certains adhérents aux intentions malhonnêtes ont pris la main sur l'instance dirigeante de l'association. Le Président de la Ligue a fait invalider et annuler la dernière assemblée générale élective.
Des munitions ont été achetée en armurerie pour le compte du club mais ont été utilisées à des fins personnelles (revente, stages payants…). Philippe PEROTTI a été signalé en Préfecture au Service de armes. Une réunion technique avec la Ligue est programmée au stand de Vercel afin de donner des conseils pour les travaux à réaliser en vue d'une ré-homologation.

5. Nouvelles de la FFTir et des Jeux Olympiques 2024 :

Il est désormais acté que les JOP se dérouleront bien au CNTS de Châteauroux. Des travaux devront être réalisés afin de respecter les directives du Comité d'organisation.
La FFTir a refusé de construire un hôtel sur le site pour ne pas obérer les finances de la Fédération à long terme. Il n'est pas encore confirmé que les compétitions seront toutes ouvertes au public et les informations retent encore très floues quant à l'organisation des JOP pour le tir.

6. Questions diverses :

Bilan des championnats régionaux de tir à Morez : il est positif : on compte 50 tirs de plus par rapport à l'année dernière.

La **présence de musique** sur les pas de tir est parfois gênante pour certains tireurs. La Ligue propose de **supprimer la musique** pour toutes les compétitions départementales et régionales sauf pour les finales (duels) des championnats de France de Clubs. La proposition est **approuvée** avec 9 votes pour et 3 abstentions.

Lors des derniers **championnats Vitesse 10m**, les compétiteurs ont rencontré des difficultés sur ces cibles défectueuses qui ne tombaient pas à l'impact. Il faudra vérifier l'agencement des cibleries et leur mécanique en amont, lors de prochains championnats.

Les **formations de coach sportif** proposées par LNF pouvaient donner lieu à rétrocession financière en fin de partenariat entre LNF et la FFTir. Une somme de plus de 5.000€ a donc été versée à la Ligue en février dernier. Le Président propose que cette somme (un peu inattendue) soit **affectée au budget « Formation »** de la Ligue. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La **STJ** Lons le Saunier a sollicité la Ligue pour une **aide exceptionnelle** pour l'installation de **cibles électroniques au 200m**. Le montant des travaux s'élève à plus de 52.000€. Sachant que la STJ accueille des compétitions régionales, il est logique que la Ligue accepte d'attribuer une aide exceptionnelle de 30.000€. Le montant de l'aide est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

Lors d'un déplacement à Morez pour la CGS, Fernand PACHECO a abimé un pneu (neuf) de sa voiture personnelle, l'obligeant à en racheter un nouveau. Il sollicite la Ligue pour une aide financière pour prendre en charge ces frais d'un montant de 129€. Cette prise en charge est acceptée à l'unanimité.

Roland KELLER demande **l'augmentation de 20€** pour toutes les récompenses accordées pour les **podiums** obtenus par les compétiteurs lors des championnats de France, ainsi qu'une augmentation de 20€ de l'aide aux jeunes UNIQUEMENT. La Ligue approuve cette proposition à l'unanimité.

Olivier THEULIN et Olivier ROUSSELET ont décidé de ne pas participer à cette réunion de Comité directeur, du fait de tensions avec Roland KELLER, liées à des désaccords concernant les états de frais déposés en septembre 2022. Un document pour remboursement comportant une erreur de date a généré des incompréhensions et une ambiance délétère entre RFL, REL, ETR et le Trésorier. Le Président rappelle que les relations entre les membres du Comité doivent rester cordiales et respectueuses.

Fait à Besançon, le 17 mars 2023

Le Président,	La Secrétaire Générale
Jean Vieille Petit Membre du Comité Directeur Président de la ligue de Franche-Comté	
Jean VIEILLE-PETIT	Catherine DEMOLY